



Commune de Saint-Firmin-des-Bois (Loiret)

**SESSION ORDINAIRE
DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le DOUZE AVRIL à dix-huit heures zéro minute,
Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, ~~BOURGEOIS Franck~~, RIGLET Bernard, REINE Fabien, FAISY Christophe, ~~JOUHANNAU Alexa~~, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, REMENANT Christine, ~~SCHAAP Vincent~~

Absents excusés : F. BOURGEOIS, A. JOUHANNAU, V. SCHAAP

Bons pour pouvoir : F. BOURGEOIS à F. REINE ; V. SCHAAP à B. RIGLET ; A. JOUHANNAU à C. REMENANT.

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

Le conseil Municipal adopte le précédent compte-rendu du 15 Février 2021

Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.

Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance

Ordre de Jour :

Délibérations :

- 1) Approbation du compte de gestion 2020
- 2) Compte administratif 2020
- 3) Votes des taxes (TF, TFNB)
- 4) Vote des subventions aux associations
- 5) Affectation du résultat 2020 et votre du Budget 2021

Approbation du compte de gestion 2020

Délibération n°1110-04-2021

Mme Francine DE WILDE, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme BREGERE-MAILLET, Comptable Public, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

RESULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2020

	<i>Section d'investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	500 571.40	398 323.88	899 035.28
Titres de recettes émis (b)	381 003.30	374 466.47	755 469.77

Réductions de titres (c)	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes (d=b-c)	381 003.30	374 466.47	755 469.77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	500 571.40	398 323.88	899 035.28
Mandats émis (f)	252 200.70	331 581.95	583 782.65
Annulations de mandats (g)	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes (h=f-g)	252 200.70	331 581.95	583 782.65
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	128 802.60	42 884.52	171 687.12
(h-d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 045041

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTARGIS

ETABLISSEMENT : SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

Résultats budgétaires de l'exercice

71600 - SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	500 711,40	398 323,88	899 035,28
Titres de recette émis (b)	381 003,30	374 466,47	755 469,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	381 003,30	374 466,47	755 469,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	500 711,40	398 323,88	899 035,28
Mandats émis (f)	252 200,70	331 581,95	583 782,65
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	252 200,70	331 581,95	583 782,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	128 802,60	42 884,52	171 687,12
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 045041

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTARGIS

ETABLISSEMENT : SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71600 - SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-108 690,66		128 802,60		20 111,94
Fonctionnement	135 369,69	108 690,66	42 884,52		69 563,55
TOTAL I	26 679,03	108 690,66	171 687,12		89 675,49
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	26 679,03	108 690,66	171 687,12		89 675,49

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Francine DE WILDE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par DIX voix pour, ZERO voix contre, ZERO abstention,

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Madame le Comptable Public présentant un résultat positif de clôture de 20 111.94 € en investissement, et un résultat positif de 69 563.55 € en fonctionnement.

Approbation du compte administratif 2020

Délibération 1111-04-2021

Mme Francine DE WILDE, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2020, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Bernard RIGLET, doyen d'âge, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme DE WILDE Francine, maire.

M. Bernard RIGLET, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par le tableau ci-joint.

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses	331 581.95
Section de fonctionnement – Recettes	374 466.47
Résultat de l'exercice 2020 Fonctionnement	42 881.52
+ Excédent de fonctionnement de clôture N-1	26 679.03
Résultat définitif de clôture 2020 Fonctionnement	69 563.55
Section d'Investissement – Dépenses	252 200.70
Section d'investissement – Recettes	381 003.30
Résultat de l'exercice 2020 Investissement	128 802.60
Déficit d'investissement de clôture N-1	- 108 690.66
Résultat définitif de clôture 2020 investissement	20 111.94
Résultat définitif de clôture 2020	89 675.49

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le résultat net global de clôture 2020 du budget principal est donc de 69 563.55 € en fonctionnement et de 20 111.94 € en investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2020 adopté par délibération n°1043-03-2020 du conseil municipal du 09 Mars 2020,

Vu la délibération n°1111-04-2021 de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le Comptable Public,
Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune présenté par Mme le Maire,
Après avoir entendu en séance le rapport de M. Bernard RIGLET, président de séance,
Madame le maire ayant quitté la séance,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Par NEUF VOIX pour, ZERO voix contre, ZERO abstention,
APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal, présentant un résultat de clôture positif de 20 111.94 € en investissement et 69 563.55 € en fonctionnement.

TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX D'IMPOSITION 2021

Délibération 1112-04-2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la réforme de la fiscalité directe local dès 2020 les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019,

Vu l'état de notification n°1259 des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021,

Vu le budget principal 2021, voté ce jour et équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 160 609 €

Mme le Maire rappelle au Conseil les taux des taxes locales appliqués en 2020 à savoir :

Foncier Bâti : 15.25 %

Foncier Non Bâti : 43.92 %

Afin d'équilibrer le budget et de compenser à minima la diminution des bases d'imposition 2021,

Mme le Maire propose une hausse de 1.5%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité, DIX voix pour ZERO voix contre, ZERO ABSTENTION

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux. Le conseil municipal vote une hausse de 1.5 %, soit les taux d'imposition 2021 suivants des taxes directes locales

- **la taxe du foncier bâti à 15.48 % + la taxe Départementale 18.56 %, soit un total de 34.04 %**

- **la taxe du foncier non bâti à 44.58 %**







- **AUTORISE** Madame le Maire à compléter en conséquence et signer l'état 1259 et à notifier cette délibération à l'administration fiscale.

Vote des subventions aux Associations

Délibération 1113-04-2021

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions 2021 suivantes :

Associations diverses :

 Restaurants du coeur	110.00 €
 La Ligue Contre le Cancer	100.00
 EPONA	85.00 €
 Vaincre la Mucoviscidose	110.00 €
 Ass. Des Aveugles / APADVOR	30.00 €
 AGE-CLIC	50.00 €

🚩	France Alzheimer	100.00 €
🚩	Anciens Combattants	200.00 €
🚩	CFA EST-LOIRET	200.00 €
	Sous-Total 1 =	985.00 €

Associations Communales :

🚩	Comité des Fêtes St Firmin	600.00 €
🚩	Ass Sports & Loisirs St Firmin	400.00 €
🚩	EHP 45	200.00 €
🚩	EcoloKaTerre	200.00 €
	Sous-Total 2 =	1400.00 €
	TOTAL 1+2 =	2385.00 €

Affectation du résultat 2020 / Vote du Budget 2021

Délibération 1114-04-2021

Concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020,
Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Ayant constaté et approuvé le compte administratif ce jour,
Décide d'affecter le résultat comme suit :
Report en investissement R001 : **20 111.94 €**
Report en fonctionnement R 002 : **69563.55 €**

Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité, par DIX voix pour, ZERO voix contre, ZERO abstention, le budget primitif 2021 s'équilibrant à la somme de 443 750.40 € en fonctionnement et à la somme de 293 238.71 € en investissement.**

AFFAIRES DIVERSES

1/AD – demande de subvention en cours

La subvention établie auprès de la DREAL concernant les travaux de la mare des tilleuls n'a pas eu de suite favorable.

Le projet de défense incendie pour la DETR n°1 a été retenu, et une aide à hauteur de 40 % du montant H.T. est octroyée.

2/AD – Vermilion

Rapport de la présentation de Vermilion.

3/AD – CAUE45 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret).

Présentation des réflexions du CAUE sur l'aménagement du bourg.

Une des priorités est de sécuriser le lavoir et le passage au niveau du pont

La Commission environnement se réunira **lundi 04 Mai à 17 h00**, pour affiner le projet, définir plus avant les objectifs. Il serait souhaitable de faire appel à un architecte paysager

4/AD – Projet Café/Commerce

La deuxième réunion avec la venue de Dany Reuillard (créateur de l'Épicerie Associative Chez Mell' de Melleroy) est reportée à une date ultérieure pour cause de confinement.

5/AD - Déploiement de la Fibre (LOIRET FIBRE – SFR) :

Une présentation par Loiret Fibre a été faite en conseil communautaire.

Le déploiement et les attentes envers les communes ont été expliqués à tous les maires. Madame le Maire en rend compte au Conseil Municipal.

6/ AD - Association EPONA

L'association EPONA est venue présenter ses nouveaux bulletins et projets.

Concernant le patrimoine, par ailleurs, Mme Paoli (Chargée de valorisation du patrimoine - Conservatrice des antiquités et objets d'art du Loiret - Conservation Départementale) est venue rendre compte de ses recherches et futures pistes pour la préservation du patrimoine de Saint Firmin, notamment les biens contenus dans l'Église.

7/ AD - Ecole / Gendarmerie

Rendez-vous a eu lieu le mercredi 24 mars avec la Gendarmerie de Château-Renard concernant la sécurité des bâtiments et cour de l'école.

8/ Arbres morts

Plusieurs arbres morts sur des parties communales sont à abattre à la Perreuse, peut-être également ailleurs. Un repérage a été fait. Mme le Maire a rencontré Mme Metzger d'Ecolokaterre concernant l'habitat des arbres morts. Une rencontre sera effectuée sur place.

9/ Ciné-Vox :

Mme le Maire fait part au conseil du projet d'une séance de cinéma en plein air. Le conseil municipal est favorable à ce projet et autorise Mme le Maire à se positionner pour prévoir une séance en 2021.

Divers :

La Commission cimetière se réunira le lundi 25 mai 2021 à 17 h (révision du règlement du cimetière)

Le prochain conseil aura lieu le Mercredi 09 juin 2021 à 17 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures 30.

Le Maire,

le Secrétaire de Séance,



4/AD – Projet Café/Commerce

La deuxième réunion avec la venue de Dany Reuillard (créateur de l'Épicerie Associative Chez Mell' de Melleroy) est reportée à une date ultérieure pour cause de confinement.

5/AD - Déploiement de la Fibre (LOIRET FIBRE – SFR) :

Une présentation par Loiret Fibre a été faite en conseil communautaire.

Le déploiement et les attentes envers les communes ont été expliqués à tous les maires. Madame le Maire en rend compte au Conseil Municipal.

6/ AD - Association EPONA

L'association EPONA est venue présenter ses nouveaux bulletins et projets.

Concernant le patrimoine, par ailleurs, Mme Paoli (Chargée de valorisation du patrimoine - Conservatrice des antiquités et objets d'art du Loiret - Conservation Départementale) est venue rendre compte de ses recherches et futures pistes pour la préservation du patrimoine de Saint Firmin, notamment les biens contenus dans l'Église.

7/ AD - Ecole / Gendarmerie

Rendez-vous a eu lieu le mercredi 24 mars avec la Gendarmerie de Château-Renard concernant la sécurité des bâtiments et cour de l'école.

8/ Arbres morts

Plusieurs arbres morts sur des parties communales sont à abattre à la Perreuse, peut-être également ailleurs. Un repérage a été fait. Mme le Maire a rencontré Mme Metzger d'Ecolokaterre concernant l'habitat des arbres morts. Une rencontre sera effectuée sur place.

9/ Ciné-Vox :

Mme le Maire fait part au conseil du projet d'une séance de cinéma en plein air. Le conseil municipal est favorable à ce projet et autorise Mme le Maire à se positionner pour prévoir une séance en 2021.

Divers :

La Commission cimetière se réunira le lundi 25 mai 2021 à 17 h (révision du règlement du cimetière)

Le prochain conseil aura lieu le Mercredi 09 juin 2021 à 17 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures 30.

Le Maire,

le Secrétaire de Séance,

Rappel des Membres présents CM du 12/04/2021 :

Rappel des Membres présents CM du 12/04/2021 :

Signatures :

DE WILDE Francine 	BOURGEOIS Franck <i>Absent excusé, Pouvoir à F. Reine</i> 	RIGLET Bernard 	REINE Fabien 
FAISY Christophe 	JOUHANNAU Alexa <i>Absente excusée, Pouvoir à C. Remenant</i> 	SCHAAP Vincent <i>Absent excusé, Pouvoir à B. Riglet</i> 	LAGRANGE Sébastien 
LEBAILLY Philippe 	REMENANT Christine 		